

**Entente Canada-Ontario
sur le marché du travail
visant les personnes handicapées**

Rapport annuel de 2006-2007

Décembre 2007

<i>Message de Madeleine Meilleur, ministre des Services sociaux et communautaires</i>	3
Introduction	4
Sources des données	4
Partage des coûts aux termes de l'Entente	5
<i>Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires</i>	6
➤ Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – soutien de l'emploi.....	6
➤ Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – prestation liée à l'emploi	6
➤ Programmes d'assistance au travail	7
➤ Services visant le traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail	7
➤ Programme Fondations	8
➤ Initiative d'aide à l'intégration communautaire	9
Participation au marché du travail.....	10
Gains des personnes handicapées.....	11
<i>Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée</i>	13
➤ Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie	13
➤ Programmes de santé mentale communautaires	14
➤ Services d'auxiliaires	19
Plus haut niveau de scolarité atteint	20
<i>Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités</i>	21
➤ Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés.....	21
➤ Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution...	21
➤ Services auxiliaires pour les étudiants.....	21
➤ Programme d'aide à l'apprentissage	22
➤ Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays	23
<i>Section 4 : Dépenses de programmes</i>	24
<i>Perspectives d'avenir</i>	26

Message de Madeleine Meilleur, ministre des Services sociaux et communautaires

Au nom du gouvernement de l'Ontario, je suis heureuse de présenter notre rapport annuel de 2007 sur les programmes et les services dont les coûts sont partagés aux termes de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées.

Le présent rapport est un résumé des programmes et des services liés à l'emploi que l'Ontario offre aux personnes handicapées et dont les coûts sont partagés aux termes de l'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Ces programmes et services ne représentent qu'une partie des nombreuses mesures prises par le gouvernement de l'Ontario pour éliminer les obstacles à l'emploi et améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Notre gouvernement continue d'améliorer l'accessibilité et les possibilités pour les personnes handicapées. Nous établissons des normes d'accessibilité significatives et formons des partenariats solides avec des entreprises ontariennes qui reconnaissent qu'une meilleure accessibilité est un élément positif pour notre économie.

Notre gouvernement a apporté des améliorations considérables au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées en vue d'appuyer les personnes handicapées qui travaillent et d'encourager plus de personnes à entrer sur le marché du travail. Nous éliminons les obstacles à l'emploi au sein du système d'aide sociale et nous demandons aux entreprises de travailler avec nous pour déceler de nouvelles possibilités pour les personnes handicapées.

Tout le monde devrait avoir la chance de participer à tous les aspects de la vie de notre collectivité, dans le cadre d'activités professionnelles, sociales et personnelles. Voilà notre objectif et nous continuerons à effectuer des investissements pour l'atteindre. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de notre engagement permanent de renforcer les collectivités de l'Ontario et de bâtir des économies plus vigoureuses qui offrent davantage de possibilités aux gens, peu importe leurs capacités.

Madeleine Meilleur
Ministre des Services sociaux et communautaires

Introduction

L'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) a été signée en mai 2004. Aux termes de cette entente, le Canada et l'Ontario partagent les coûts de 18 programmes liés à l'emploi qui sont destinés aux personnes handicapées et financés par l'intermédiaire des ministères des Services sociaux et communautaires, de la Santé et des Soins de longue durée, et de la Formation et des Collèges et Universités.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se sont engagés à présenter chaque année un rapport sur les programmes et les services financés aux termes de l'Entente. Le gouvernement de l'Ontario publie un rapport annuel soulignant les réalisations de l'Ontario pour aider les personnes handicapées à avoir accès aux outils dont elles ont besoin pour obtenir un emploi intéressant et le conserver.

Cette entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées a pour but d'améliorer la situation des personnes handicapées sur le plan de l'emploi et vise ainsi les objectifs suivants :

- améliorer l'employabilité des personnes handicapées;
- accroître les possibilités d'emploi offertes aux personnes handicapées;
- tirer parti des connaissances actuelles dans les domaines de la recherche, des meilleures pratiques, des méthodes de collecte de données et d'évaluation des programmes.

Le document intitulé *À l'unisson : Une approche canadienne concernant les personnes handicapées* a traduit la volonté des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de réaliser leur vision commune visant l'inclusion complète des personnes handicapées dans leurs collectivités et la société.

L'emploi est l'un des piliers de l'inclusion complète des personnes handicapées dans la société. Un grand nombre de personnes handicapées peuvent et désirent travailler, mais elles continuent de faire face à des obstacles qui les empêchent de s'épanouir pleinement.

Le rapport annuel de cette année présente un aperçu de chacun des programmes dont les coûts sont partagés aux termes de cette entente, des données relatives aux indicateurs sociaux et des données sur la clientèle soulignant les réalisations accomplies par les personnes handicapées grâce aux programmes et aux services offerts en Ontario.

Sources des données

Le rapport de référence sur l'EMTPH de 2003-2004 comprenait des données sur les indicateurs sociaux tirés de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités. Les rapports annuels de 2004-2005 et de 2005-2006 ont fait appel à

une autre importante enquête de Statistique Canada, soit l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), pour présenter les indicateurs sociaux. Le rapport annuel de 2006-2007 utilise aussi les données de l'EDTR, car cette enquête a lieu chaque année et elle constitue une riche source de renseignements sur le revenu, l'emploi, l'éducation et d'autres sujets concernant la population adulte canadienne. L'un des aspects intéressants de l'EDTR est qu'elle suit les mêmes personnes pendant une certaine période, permettant ainsi, dans certains cas, de dégager des tendances.

Il importe également de ne pas oublier que les données de l'EDTR sont influencées par une vaste gamme de facteurs qui dépassent le cadre de l'EMTPH. Étant donné que les indicateurs sociaux généraux n'indiquent pas dans quelle mesure les initiatives liées à l'EMTPH influent sur les tendances, il faut faire preuve de prudence au moment de tirer des conclusions sur le lien entre les données et l'efficacité des programmes et des services financés aux termes de l'Entente. En outre, comme les données sont le fruit de déclarations volontaires, elles pourraient ne pas être complètes.

Partage des coûts aux termes de l'Entente

L'Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées, qui a été signée en 2004, a été prolongée chaque année depuis. Aux termes de l'Entente, le gouvernement fédéral a accepté d'assumer jusqu'à 50 % du coût des programmes et des services qui répondent aux objectifs de l'Entente.

En 2006-2007, l'Ontario a dépensé un total de 181,5 millions de dollars pour les programmes et les services financés aux termes de l'EMTPH, sur lequel la contribution fédérale a été de 76,4 millions de dollars.

Section 1 : Ministère des Services sociaux et communautaires

➤ **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – soutien de l'emploi**

Le volet du soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre de l'aide liée à l'emploi aux personnes handicapées qui sont intéressées à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi soumis à la concurrence. Le soutien de l'emploi met l'accent sur l'élimination des obstacles auxquels font face les personnes handicapées qui souhaitent trouver un emploi soumis à la concurrence.

Les clients admissibles doivent avoir un handicap important qui est permanent ou récurrent et qui devrait durer au moins un an, le handicap constituant un obstacle important à un emploi soumis à la concurrence.

En avril 2006, le volet du soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées est passé d'un programme basé sur les dépenses à un programme financé en fonction des résultats. Ainsi, les fournisseurs de services reçoivent désormais des fonds en fonction de leur succès à trouver un emploi pour les clients et à faire en sorte qu'ils y restent. De plus, les fournisseurs de services peuvent fournir les mesures de soutien dont les employeurs ont besoin pour embaucher et garder les clients handicapés.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 4 504 clients ont obtenu les services d'un fournisseur de services et ont travaillé en vue d'obtenir un emploi.
- ✓ 2 075 clients ont pu obtenir un emploi.
- ✓ 338 clients faisant face à une crise au travail ont réussi à conserver leur emploi.

➤ **Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées – prestation liée à l'emploi**

Le volet du soutien du revenu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre une prestation liée à l'emploi de 100 \$ par mois aux bénéficiaires du POSPH et aux membres admissibles du groupe de prestataires qui ont un emploi ou un revenu d'un travail indépendant, afin de les aider à assumer les coûts liés au travail.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ La prestation liée à l'emploi a été versée dans 32 791 cas distincts. (Nota : Les chiffres ne représentent que cinq mois de services car la prestation liée à l'emploi a été mise en œuvre en novembre 2006.)

➤ Programmes d'assistance au travail

Les programmes d'assistance au travail aident les personnes ayant un handicap physique ou une déficience intellectuelle qui ont besoin d'aide supplémentaire pour s'adapter à un emploi, qu'il s'agisse pour elles de s'adapter matériellement au milieu de travail, de pouvoir composer avec de nouveaux facteurs de stress et défis dans leur emploi ou simplement de s'habituer aux exigences quotidiennes du travail.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 164 clients ayant un handicap physique et 2 535 clients ayant une déficience intellectuelle ont bénéficié des programmes d'assistance au travail.
- ✓ 83 clients ayant un handicap physique ont participé avec succès à un programme d'assistance au travail.
- ✓ 68 clients ayant un handicap physique ont obtenu un emploi grâce au soutien des programmes ou des services. 179 clients ayant une déficience intellectuelle ont obtenu un emploi et 532 clients ayant une déficience intellectuelle ont conservé leur emploi grâce au soutien des programmes ou des services.

➤ Services visant le traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail

L'Initiative de traitement de la toxicomanie (ITT) du programme Ontario au travail vise à améliorer l'employabilité en facilitant l'accès à un traitement lorsque la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi. Bon nombre de participants doivent surmonter plus d'un obstacle à l'emploi.

Le programme comporte trois volets : dépistage, évaluation et traitement de la toxicomanie. Les personnes sont orientées vers ces services lorsqu'il y a de bonnes raisons de croire que la toxicomanie constitue un obstacle à l'emploi et qu'elles en font volontairement la demande. Les agents chargés des cas dirigent les participants vers des spécialistes qui réalisent un processus de dépistage. Si le dépistage indique que la toxicomanie représente un obstacle à l'emploi, la personne est orientée vers un organisme communautaire de lutte contre la toxicomanie aux fins d'évaluation et de traitement.

L'Initiative de traitement de la toxicomanie est actuellement offerte dans 14 municipalités, dont 5 ont été approuvées en 2005-2006. Ainsi, l'admission de participants a commencé au début de 2006 dans la municipalité de Chatham-

Kent, les villes de London et d'Ottawa, la municipalité régionale de Peel et les comtés de Wellington-Dufferin. En novembre 2007, la Première nation chippewa de Nawash a mis en œuvre l'Initiative de traitement de la toxicomanie.

Les personnes recevant du soutien du revenu du POSPH peuvent aussi participer volontairement au programme.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 1 894 clients ont participé à l'ITT.
- ✓ 221 clients ont obtenu ou conservé un emploi grâce au soutien des programmes ou des services.

*Nota : 75 pour 100 des coûts liés à l'Initiative de traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH. Cela correspond approximativement à la part des dépenses destinée au soutien de l'emploi.

➤ Programme Fondations

Créé en 2000, le programme Fondations est un programme de transition s'adressant aux jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle qui quittent l'école. Son principal objectif est d'aider les jeunes et leur famille à établir un plan pour réussir la transition de l'école vers des activités communautaires, la vie dans la collectivité ou des possibilités d'emploi.

Ce programme, qui est géré par un organisme approuvé bénéficiant de paiements de transfert, fournit des mesures de soutien innovatrices par l'entremise de partenariats communautaires. La vaste gamme d'expériences offerte met l'accent sur l'éducation permanente et la croissance et le développement personnels nécessaires pour que chaque personne puisse atteindre ses objectifs d'intégration communautaire.

Parmi les principaux éléments du programme, on peut citer les méthodes personnalisées qui favorisent une plus grande autonomie, les partenariats communautaires et la participation utile de la personne concernée et de sa famille à la conception et à la prestation de mesures de soutien à la transition d'une durée limitée.

Voici certains des objectifs du programme :

- Améliorer la qualité de la participation communautaire en mettant l'accent sur le choix informé, la contribution et la participation utile.
- Accroître le nombre de personnes (ayant terminé leurs études) qui reçoivent des mesures de soutien appropriées et rentables, tant du système de services que de la collectivité en général.
- Éliminer les obstacles et les freins à l'inclusion.
- Faire la promotion de l'éducation permanente et du développement personnel.

- Appuyer les familles.
- Aider les personnes à faire la transition vers des activités de jour ou un emploi convenables et rentables, en fonction de leurs capacités et de leurs besoins particuliers. Pour certaines personnes, cela peut comprendre un emploi rémunéré, pour d'autres, cela peut signifier la transition vers d'autres formes de vie professionnelle, l'initiation à la vie quotidienne ou des programmes de loisirs.
- Faciliter la transition des personnes pour leur permettre d'entrer dans le programme ou d'en sortir ainsi que les liens avec d'autres services favorisant la participation communautaire.

Ce programme s'adresse aux jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle qui ont terminé leurs études secondaires, qui vivent à la maison avec leur famille ou qui ont une autre situation d'hébergement, notamment ceux qui vivent dans un foyer de groupe ou qui bénéficient de l'aide à la vie autonome ou du Programme foyer-famille (la priorité étant toutefois accordée à ceux qui vivent à la maison avec leur famille), et qui ont besoin d'aide pour faire la transition de l'école à la prochaine étape de leur vie.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 3 292 clients ont bénéficié du programme Fondations.

*Nota : 60 pour 100 des dépenses totales du programme Fondations font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH.

➤ Initiative d'aide à l'intégration communautaire

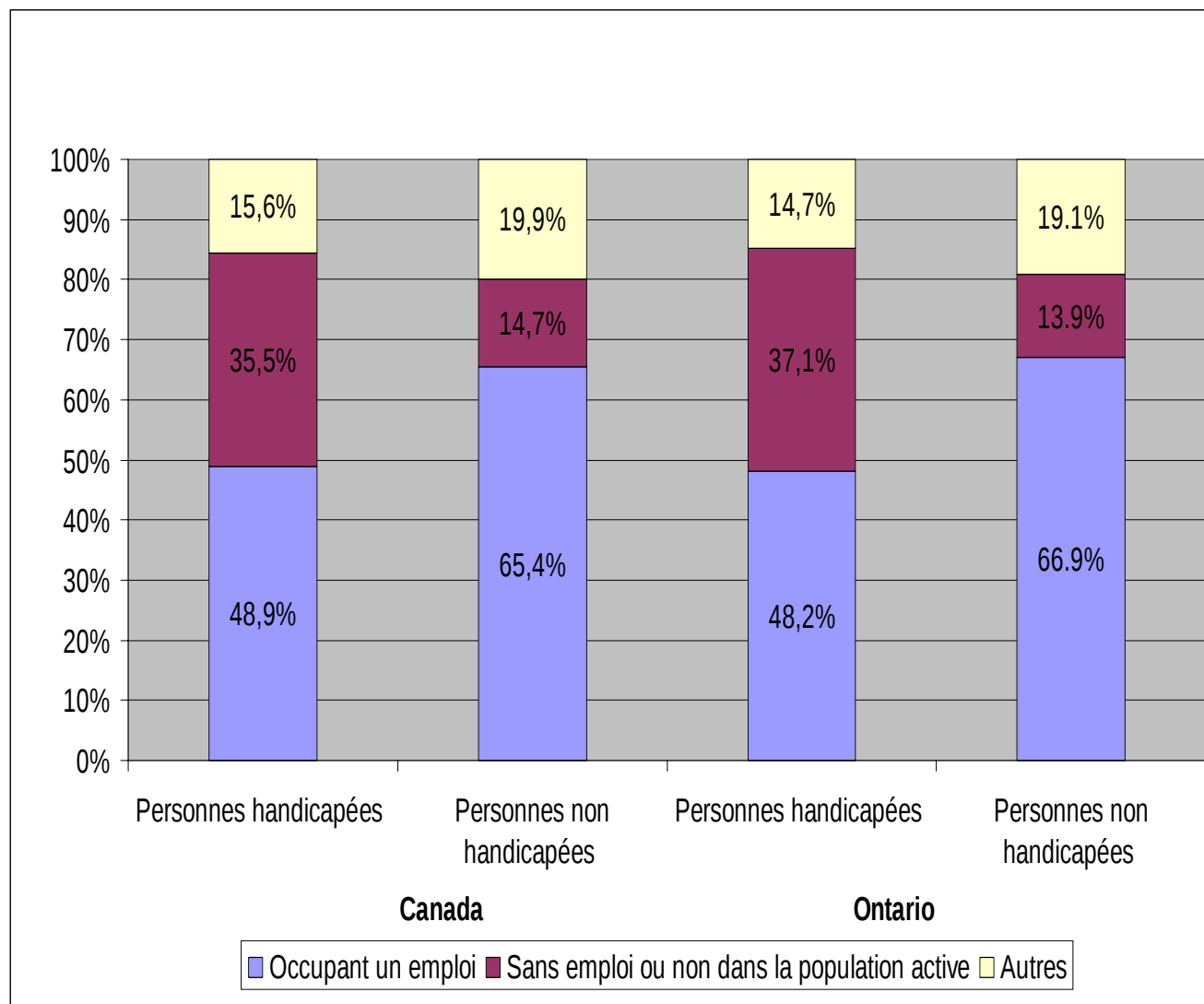
En 2005-2006, le gouvernement de l'Ontario a établi l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire visant à accroître les possibilités pour les jeunes ayant une déficience intellectuelle qui ont quitté l'école et cherchent des soutiens à la participation communautaire. Dans le cadre de cette initiative, on accorde des fonds pour des activités convenant à diverses capacités fonctionnelles, en faisant appel à des partenariats communautaires. Les participants sont exposés à un large éventail d'expériences en vue d'atteindre leur objectif de vivre en tant qu'adultes dans la collectivité. L'un des principaux buts de l'initiative est d'améliorer la qualité de la participation à la vie dans la collectivité en fournissant du soutien qui met l'accent sur les objectifs, les activités professionnelles et la participation communautaire de la personne.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 1 077 personnes participent aux programmes et services de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire.

*Nota : 60 pour 100 des dépenses totales de l'Initiative d'aide à l'intégration communautaire font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH.

Participation au marché du travail¹



Source : Statistique Canada, 2005. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2005

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées ne font pas partie du marché du travail en Ontario et au Canada, comparativement au reste de la population.

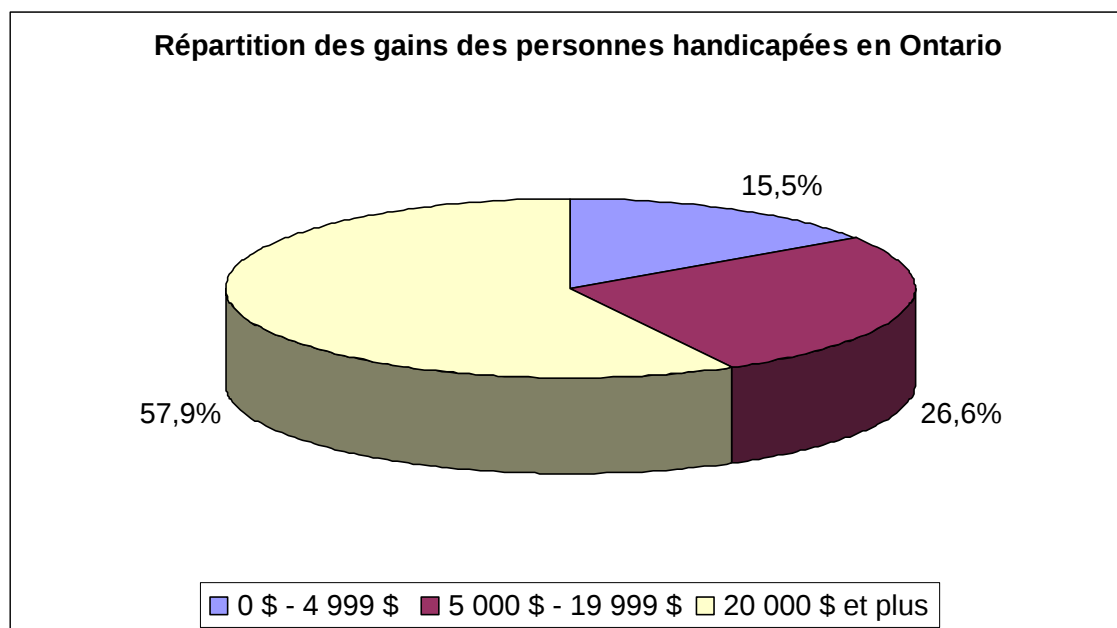
¹ Occupant un emploi : personnes ayant un emploi à plein temps pendant toute l'année. Autres : personnes occupant un emploi à temps partiel ou pendant une partie de l'année et celles n'ayant pas répondu à la question. Cette façon de procéder fournit un portrait prudent ou quelque peu sous-estimé de la situation d'emploi globale.

Gains des personnes handicapées²

Un nombre disproportionné de personnes handicapées en Ontario, comme dans le reste du pays, n'ont pas de gains d'emploi. En 2005, 63 pour 100 des personnes handicapées en Ontario ont indiqué avoir touché des gains provenant d'un emploi, alors que ce pourcentage était de 85 pour 100 chez les personnes non handicapées.

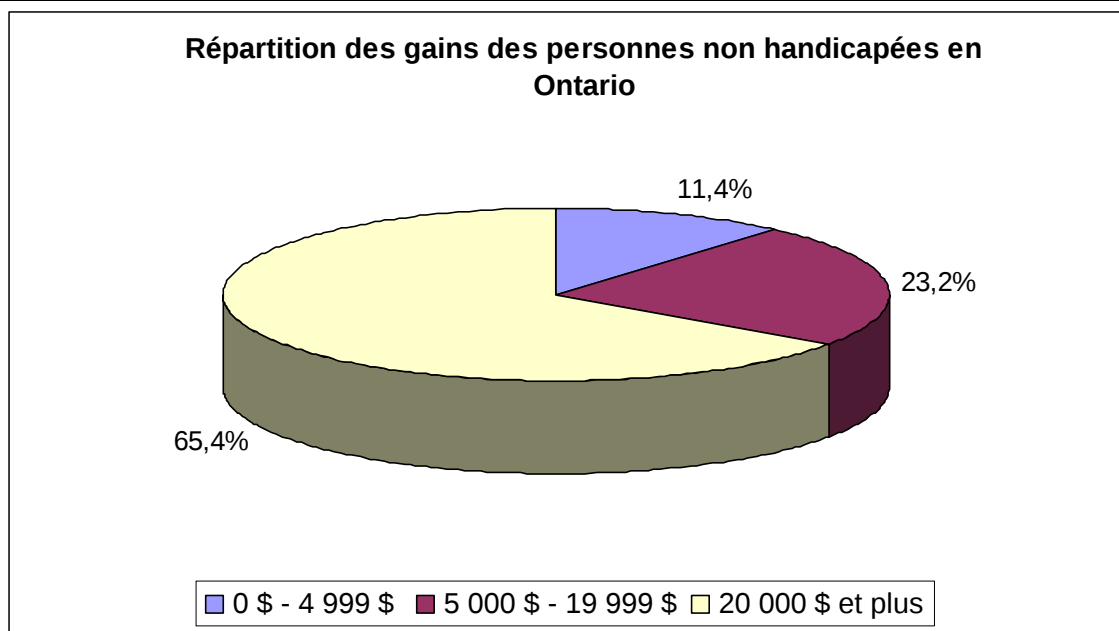
Dans le cas des personnes qui travaillent, les gains moyens sont moins élevés chez les personnes handicapées que dans le reste de la population. Les gains moyens des personnes handicapées de l'Ontario qui travaillent sont de 36 700 \$, et ils sont de 40 800 \$ chez les personnes non handicapées.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition des revenus dans le cas des personnes handicapées et non handicapées qui ont touché un revenu d'emploi en 2005 en Ontario.



Source : Statistique Canada, 2005. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2005.

² Les gains désignent tout revenu gagné grâce à un emploi, y compris grâce à un travail indépendant. Ils *n'incluent pas* les revenus provenant de l'aide sociale, de placements, etc.



Source : Statistique Canada, 2005. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2005.

Section 2 : Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

➤ **Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie**

Les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie sont financés par la Direction de la santé mentale et des dépendances du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Tous les programmes sont financés grâce à des paiements de transfert à des organismes indépendants. Ces services comprennent :

- Les services non médicaux de gestion du sevrage qui permettent aux clients de recevoir d'autres services appartenant au continuum de traitement de la toxicomanie.
- Les services offerts hors établissement, notamment le counselling et les programmes individuels, de groupes et de jour ou de soir visant à aider les personnes à acquérir les compétences voulues pour gérer leurs toxicomanies ainsi que les problèmes et les modes de vie qui en découlent. Les services d'évaluation, souvent offerts ailleurs qu'en établissement, comprennent une évaluation approfondie de la capacité de la cliente ou du client à terminer avec succès un traitement de toxicomanie et l'orientation vers le type de services susceptible de lui offrir le traitement lui convenant le mieux. L'Ontario a adopté des outils d'évaluation normalisés pour la totalité de la clientèle et des programmes.
- Les services en établissement, notamment ceux qui visent à aider les clients à acquérir les compétences leur permettant de gérer leurs toxicomanies et les problèmes qui en découlent, afin de maintenir un mode de vie sans alcool ou drogue. Les centres de réadaptation pour toxicomanes offrent des programmes de traitement de la toxicomanie ainsi que des programmes pratiques comme l'initiation à la vie quotidienne et la formation préprofessionnelle.

Le principal objectif de tous les programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie est d'aider les personnes qui ont un emploi à maintenir leur situation professionnelle et celles qui sont sans emploi, à participer à des programmes d'initiation à la vie quotidienne et de formation préprofessionnelle, favorisant ainsi leur employabilité.

Activités en 2006-2007 :

Données sur les clients sans double compte

(Reports et nouvelles admissions -- personnes traitées du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007 dans un programme de lutte contre la toxicomanie -- organismes de l'EMTPH).

2006-2007	Services hors établissement	Services en établissement**	Gestion du sevrage***
Nombre de personnes (sans double compte) recevant des services	46 998	9 084	17 671
Nombre de personnes ayant un emploi lors de leur admission*	23 938	3 089	6 221
Nombre de personnes ayant reçu leur congé en 2006-2007	28 852	6 622	15 268
Nombre de personnes ayant reçu leur congé parce qu'elles ont mené à bien leur plan de services	14 227	4 305	8 248

* *Emploi (à son compte) à temps plein ou partiel, ainsi que les étudiants et le recyclage*

** *Comprend les foyers de réadaptation (logement avec services de soutien)*

*** *Comprend les services de gestion du sevrage communautaires et en établissement*

Nota : Les chiffres ci-dessus sont basés sur le nombre de clients recevant un traitement de la toxicomanie dans un organisme visé par l'EMTPH sur le partage des coûts. Les données ont été compilées par le DASIT (Drogue et alcool -- Système d'information sur le traitement), un système provincial d'information sur la clientèle.

Prière de noter que 21,3 pour 100 des dépenses totales des programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie font l'objet d'un partage des coûts aux termes de l'EMTPH.

➤ Programmes de santé mentale communautaires

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée finance divers programmes offrant des services liés à l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale grave. Les services sont fournis directement, dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux (la province s'est dessaisie de deux de ces trois établissements en 2005-2006), ou par l'intermédiaire d'organismes tiers, notamment les hôpitaux généraux et les organismes communautaires offrant des services de santé mentale.

Les composantes clés suivantes du soutien de l'emploi sont offertes dans les divers milieux décrits précédemment :

- *Mesures de soutien pour la poursuite des études et le maintien de l'emploi*

Ce service a pour but d'offrir une aide aux clients pour leur permettre de conserver leur emploi ou de poursuivre leurs études.

Les principaux services sont la sensibilisation aux problèmes auxquels font face les clients, les employeurs et les collègues de travail ou la recherche de solutions à ceux-ci et la défense des intérêts des clients pour s'assurer qu'ils ont accès aux mesures de soutien communautaires voulues, notamment en matière de revenu, de logement, de counseling et d'avantages sociaux médicaux.

- *Développement et création d'emplois et liaison avec les employeurs*

Ce service vise à augmenter les perspectives d'emploi globales offertes aux clients et à améliorer leur accès à celles-ci. Les perspectives d'emploi comprennent les emplois temporaires et les emplois permanents rémunérés.

Des emplois peuvent être créés par l'entremise d'une entreprise innovatrice exploitée par des clients, d'une entreprise parrainée par un organisme ou de tout autre type d'entreprise. Des services de liaison, d'éducation et de soutien sont offerts aux employeurs qui pourraient souhaiter engager des personnes ayant une maladie mentale.

- *Perfectionnement des compétences, formation et éducation*

Pour acquérir les compétences générales ou techniques dont ils ont besoin pour réussir dans leur recherche d'emploi ou pour atteindre leurs objectifs éducatifs, les clients participent à des programmes de perfectionnement des compétences, de formation et d'éducation.

Les principaux services offerts incluent l'enseignement de compétences générales, par exemple celles qui consistent à se préparer pour le travail ou à s'entendre avec ses collègues, ainsi que l'enseignement de compétences techniques particulières comme le fonctionnement d'une caisse enregistreuse ou d'un logiciel. Ces services peuvent être fournis grâce au bénévolat, à de la formation particulière au poste de travail dans des placements temporaires rémunérés ou non auprès d'employeurs, ou dans le cadre de programmes éducatifs ou d'apprentissage.

- *Formation professionnelle en cours d'emploi*

La formation professionnelle en cours d'emploi vise à permettre à une personne d'acquérir des compétences générales ou techniques pendant qu'elle occupe un emploi permanent rémunéré.

La formation peut être offerte par une formatrice ou un formateur en milieu de travail, par une surveillante ou un surveillant ou par une ou un collègue dans une entreprise locale, une entreprise exploitée par la cliente ou le client ou une entreprise parrainée par un organisme.

- *Recherche d'emploi et placement*

Les programmes d'acquisition des techniques de recherche d'emploi enseignent comment établir un curriculum vitae et se comporter au cours d'une entrevue. Dans le cadre des programmes de placement, on fait des démarches auprès d'employeurs éventuels, on s'efforce d'apparier les clients aux emplois et on les aide à se préparer aux entrevues d'emploi. Les organismes et les programmes peuvent offrir l'une ou l'autre de ces composantes essentielles du soutien de l'emploi ou les deux à la fois.

- *Planification à l'emploi et counselling professionnel*

La planification à l'emploi et le counselling professionnel visent à aider les personnes à établir un plan de carrière ou d'emploi qui mène soit à des études plus poussées, soit à l'entrée sur le marché du travail.

Une évaluation approfondie des aptitudes, des capacités et des intérêts ainsi que du marché du travail local précède l'établissement d'un plan d'emploi.

- *Soutien à l'éducation*

Le soutien à l'éducation aide les clients à se fixer un but professionnel, qui peut comporter la recherche d'un emploi ou la poursuite des études.

Le soutien à l'éducation peut prendre la forme de diverses activités comme l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement ou le rattrapage scolaire et des séances de planification professionnelle.

- *Formation au leadership*

La formation au leadership enseigne aux clients des services de santé mentale les compétences dont ils ont besoin pour assumer un rôle de

chef de file en vue de créer et de diriger des entreprises innovatrices qu'ils exploitent eux-mêmes ou des entreprises parrainées par un organisme.

Cette formation peut comporter un mentorat et l'observation au poste de travail ou l'enseignement de techniques de développement communautaire aux personnes clientes ou survivantes. L'expertise des employeurs locaux représente une ressource précieuse pour la formation au leadership.

▪ **Programmes liés à l'emploi offerts dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux**

Les services suivants sont offerts dans les hôpitaux psychiatriques aux patientes et aux patients hospitalisés et en consultation externe : perfectionnement des compétences et formation, placement dans un emploi, développement et création d'emplois, planification à l'emploi et counseling professionnel, et formation professionnelle en cours d'emploi, conformément aux descriptions précédentes. L'objectif de ces programmes est d'aider les personnes ayant une maladie mentale grave à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 1 217 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 432 participants ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- ✓ 202 participants ont obtenu un emploi et 291 participants ont conservé leur emploi grâce au soutien des programmes ou des services.

▪ **Assistance en milieu de travail**

L'assistance en milieu de travail et d'autres services liés à l'emploi sont offerts par une gamme d'organismes et d'entreprises de la collectivité qui cherchent à répondre aux besoins des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises parrainées par des organismes appartiennent à des organismes de santé mentale et sont exploitées par eux dans le but de favoriser la réadaptation et l'emploi des personnes ayant une maladie mentale grave. Les entreprises de ce type offrent aux clients des emplois pour lesquels ils touchent au moins le salaire minimum.

En outre, certains organismes communautaires fournissent exclusivement des mesures de soutien de l'emploi aux personnes ayant une maladie mentale, alors que d'autres offrent des services supplémentaires comme la prise en charge des cas, qui peut comporter une composante de soutien de l'emploi. L'objectif général de ces programmes est d'accroître

l'employabilité en aidant les personnes à se préparer à un emploi ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.

Activités en 2006-2007 :

- 4 634 clients ont participé à ces programmes et services.
- 1 433 participants ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- 1 678 participants ont obtenu un emploi et 1 144 clients ont conservé leur emploi grâce au soutien des programmes ou des services.

▪ **Soutien à l'éducation**

Les programmes de soutien à l'éducation sont offerts dans le cadre du système de collèges communautaires. Ces programmes sont offerts aux personnes ayant une maladie mentale grave qui veulent poursuivre leurs études ou trouver un emploi. Les services offerts comprennent l'enseignement de l'anglais langue seconde, le perfectionnement scolaire, la planification de carrière et le soutien sur place. Ces programmes ont pour objectif d'aider les personnes à se fixer un but professionnel.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 220 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 128 clients ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.

▪ **Entreprises innovatrices exploitées par les clients**

Des entreprises innovatrices sont créées et exploitées par du personnel composé de clients. Ces entreprises offrent des emplois à temps plein ou à temps partiel qui sont rémunérés au moins au taux du marché. Les services offerts comprennent le développement de l'emploi, l'adaptation à l'emploi, le placement et l'assistance en milieu de travail. Des possibilités de développement du travail indépendant sont également offertes aux clients qui veulent gagner un revenu comme travailleur autonome à contrat.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 450 clients ont participé à ces programmes et services.
- ✓ 82 participants ont terminé avec succès un programme ou un service comportant un moment précis pour le début et la fin de l'intervention.
- ✓ 393 participants ont obtenu un emploi et 278 participants ont conservé leur emploi grâce au soutien des programmes ou des services.

➤ Services d'auxiliaires

Ce programme vise à aider les personnes ayant un handicap physique qui ont besoin de services d'auxiliaires, notamment un soutien au travail afin de conserver leur emploi rémunéré ou un soutien en vue de suivre un programme d'éducation des adultes menant à un diplôme ou à un certificat.

Les services d'auxiliaires incluent ce qui suit :

- Levage et transfert;
- Habillage et déshabillage;
- Aide dans la salle de bains -- toilette, vidage du sac collecteur d'urine, bain et lavage;
- Aide pour manger;
- Autres activités visant à aider une personne à se préparer pour le travail ou la salle de classe.

Critères d'admissibilité :

- Être assuré aux termes de la *Loi sur l'assurance-santé* de l'Ontario;
- Avoir 16 ans ou plus;
- Être capable de diriger ses services personnels de soutien et d'aide familiale;
- Avoir des besoins auxquels aucun autre programme ou service ne peut répondre.

Les services d'auxiliaires sont fournis selon trois volets :

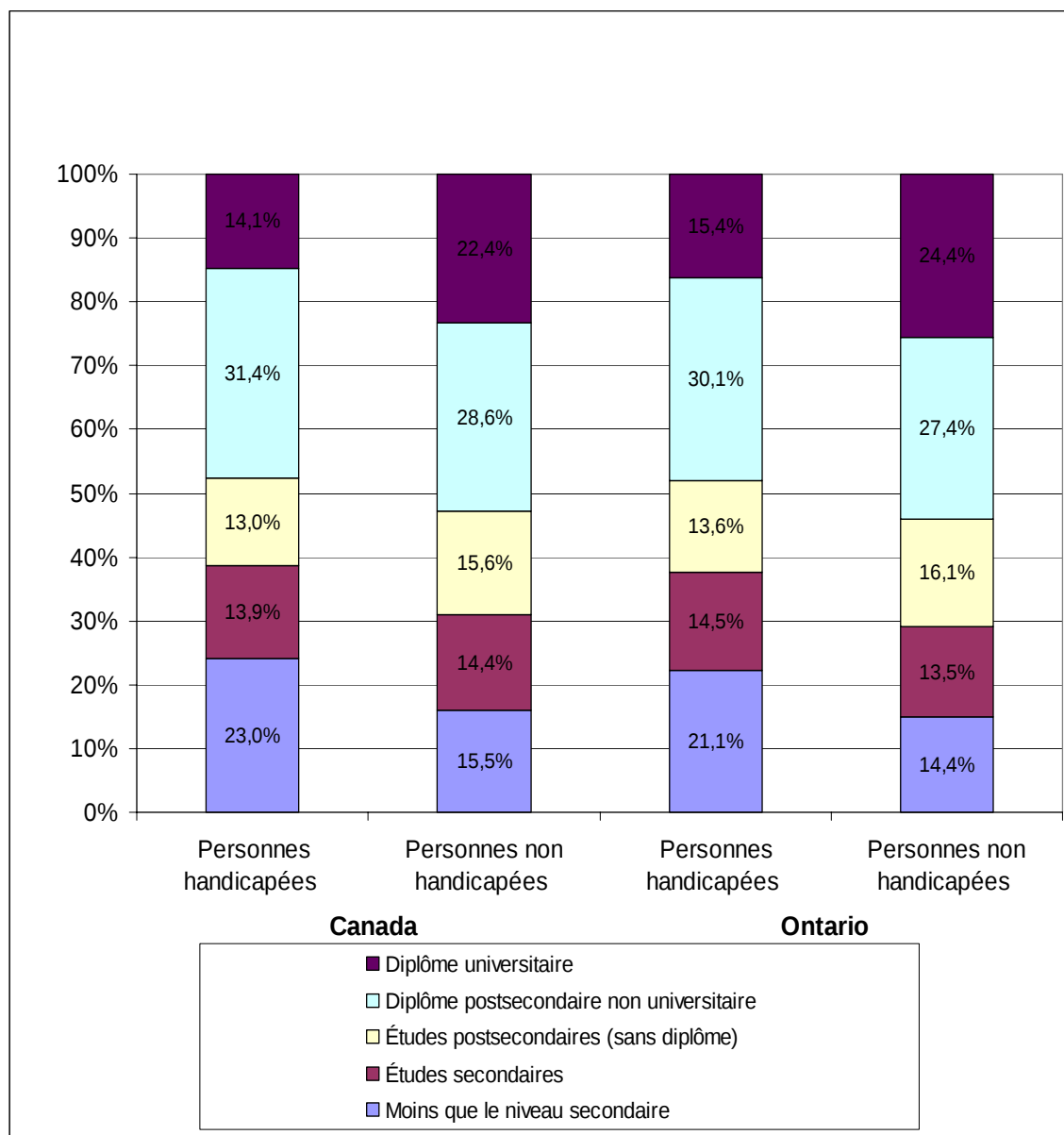
1. Services de soutien à la vie dans les logements avec services de soutien (services d'auxiliaires et de soutien personnel sur place prédéterminés ou de garde, 24 heures sur 24);
2. Services d'auxiliaires et de soutien personnel à domicile (services d'auxiliaires prédéterminés généralement offerts du début de la journée jusqu'en fin de soirée à la maison, en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement ou de formation où les clients suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat);
3. Financement direct -- services d'auxiliaires autogérés (la personne reçoit des fonds pour des services d'auxiliaires et les utilise pour avoir recours aux services des auxiliaires).

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 377 clients ont reçu des services d'auxiliaires³

³ Au total, environ 6 000 clients reçoivent des services d'auxiliaires chaque année. Le chiffre de 377 représente le nombre de clients ayant reçu des services d'auxiliaires en milieu de travail ou dans un établissement d'enseignement pour adultes où ils suivent des études menant à un diplôme ou à un certificat.

Plus haut niveau de scolarité atteint



Source : Statistique Canada, 2005. Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2005

Nota : Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 pour 100, car certaines personnes n'ont pas répondu à cette question.

Le tableau ci-dessus montre qu'un pourcentage plus élevé de personnes handicapées n'ont pas terminé leurs études secondaires, comparativement au reste de la population. De plus, un nombre moins élevé de personnes handicapées ont obtenu un diplôme universitaire, comparativement au reste de la population.

Section 3 : Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Un large éventail de programmes et de services offerts au niveau postsecondaire ont été relevés pour le partage des coûts. Ces programmes et ces services aident les étudiantes et les étudiants à réussir leurs études postsecondaires, ce qui leur permet d'obtenir et de conserver un emploi intéressant.

➤ **Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés**

Un financement est accordé aux collèges et aux universités pour les aider à respecter leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario afin de rendre leurs programmes et leurs services accessibles aux étudiantes et aux étudiants handicapés. Ces fonds visent à compléter les sommes que les collèges et les universités engagent à même leurs recettes générales pour s'acquitter de leurs obligations juridiques.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ Selon les données de 2005-2006, les plus récentes qui ont été obtenues, 45 348 étudiantes et étudiants handicapés recevaient des services d'un collège ou d'une université en Ontario. Exemples de services fournis aux étudiantes et étudiants : tutorat, prise de notes, acquisition de matériel et de technologie, interprétation en langage gestuel et services de diagnostic.

➤ **Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution**

Ce fonds couvre les dépenses engagées pour fournir du matériel dans des formats de substitution aux étudiantes et aux étudiants handicapés qui fréquentent un collège ou une université.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 414 clients ont bénéficié de ce fonds.

➤ **Services auxiliaires pour les étudiants**

- **Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive**

Ces fonds administrés par le Collège George Brown visent à fournir des services de soutien, notamment des services d'interprètes gestuels, aux étudiantes et aux étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui fréquentent les collèges de la région du grand Toronto ainsi qu'aux

étudiantes et aux étudiants inscrits aux programmes spéciaux offerts par le Collège George Brown.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 177 étudiantes et étudiants de la région du grand Toronto ont bénéficié de ces fonds.
- **Société canadienne de l'ouïe**
Dans le cadre d'un accord conclu avec la Société canadienne de l'ouïe, des fonds sont accordés pour fournir des services d'interprètes et des services de prise de notes informatisée aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel sourds, devenus sourds ou malentendants qui sont inscrits dans des établissements postsecondaires.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 55 étudiantes et étudiants ont bénéficié des fonds accordés par la Société canadienne de l'ouïe.
- **Fonds pour services d'interprète/intervenant**
Des fonds sont accordés aux collèges situés à l'extérieur de la région du grand Toronto et aux universités de l'ensemble de la province pour les aider à assumer les coûts des services d'interprètes gestuels, d'intervenants, de prise de notes informatisée et de sous-titrage en temps réel pour les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ On ne dispose pas encore des données de 2006-2007 pour les universités, mais on sait que 116 clients ont bénéficié du Fonds pour services d'interprète/intervenant dans le secteur collégial.

➤ **Programme d'aide à l'apprentissage**

- **Fonds pour l'amélioration des services**
Le Fonds pour l'amélioration des services finance jusqu'à deux postes à temps plein dans chaque établissement postsecondaire public pour que les étudiantes et les étudiants des collèges et des universités ayant des troubles d'apprentissage puissent recevoir l'aide de spécialistes des stratégies d'apprentissage et des technologies d'assistance qui connaissent bien les troubles d'apprentissage.
- **Centres régionaux d'évaluation et de ressources**
Du financement est accordé à deux centres régionaux d'évaluation et de ressources situés à l'Université Queen's, à Kingston, et au Collège

Cambrian, à Sudbury. Ces centres posent des diagnostics, mènent des recherches et offrent des services de soutien au public pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants de niveau postsecondaire ayant des troubles d'apprentissage.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 762 clients ont bénéficié des services des centres régionaux d'évaluation et de ressources.

➤ **Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays**

Cette bourse est offerte dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario afin d'aider les étudiantes et les étudiants sourds, devenus sourds ou malentendants qui poursuivent des études dans des établissements situés à l'extérieur du pays parce qu'ils ont besoin de suivre des cours donnés en American Sign Language. La bourse couvre toutes les dépenses d'éducation admissibles, notamment les frais de scolarité, les livres et les fournitures ainsi que les frais de subsistance dépassant 350 \$ par semaine d'études. Les étudiantes et les étudiants qui ont un besoin financier sont admissibles à une aide financière pour les premiers 350 \$ par semaine d'études en vertu du Programme de prêts d'études intégrés Canada-Ontario.

Activités en 2006-2007 :

- ✓ 77 clients ont bénéficié de cette bourse.

Section 4 : Dépenses de programmes

Dépenses de programmes

PROGRAMME ADMISSIBLE À L'EMTPH	DÉPENSES ADMISSIBLES FINALES (EN MILLIONS DE DOLLARS)	
	2005-2006	2006-2007
Ministère des Services sociaux et communautaires		
POSPH : Soutien de l'emploi et prestation liée à l'emploi (Soutien de l'emploi : 36,6 millions de dollars; prestation liée à l'emploi : 10,1 millions de dollars)	32,1	46,7
Assistance en milieu de travail	9,7	9,7
Services visant le traitement de la toxicomanie du programme Ontario au travail (75 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts. Le total des dépenses en 2005-2006 a été de 6,5 millions de dollars, et en 2006-2007, de 5,9 millions de dollars.)	4,9	4,5
Programme Fondations et Initiative d'aide à l'intégration communautaire (60 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts. Le total des dépenses en 2005-2006 a été de 24 millions de dollars, et en 2006-2007, de 32,4 millions de dollars.)	14,4	19,4
Total partiel	61,1	80,3
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		
Programmes de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie (21,3 % des dépenses totales font l'objet d'un partage des coûts. Le total des dépenses en 2005-2006 a été de 85,3 millions de dollars, et en 2006-2007, de 89,3 millions de dollars.)	18,2	19,0
Programmes liés à l'emploi offerts dans les hôpitaux psychiatriques provinciaux	3,5	3,8
Programmes de santé mentale communautaires liés à l'emploi :		
Assistance en milieu de travail	8,5	8,5
Soutien à l'éducation	0,3	0,7
Entreprises innovatrices exploitées par les clients	2,2	2,3
Services d'auxiliaires	5,4	6,4
Total partiel	38,1	40,7
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés	20,7	25,5
Fonds pour la création de matériel dans des formats de substitution	1,4	1,4
Services de soutien du Collège George Brown pour les étudiantes et étudiants ayant une déficience auditive	1,6	2,1
Services auxiliaires pour les étudiants	2,4	2,7

Entente Canada-Ontario sur le marché du travail visant les personnes handicapées
Rapport annuel de 2006-2007

(Société canadienne de l'ouïe et Fonds pour services d'interprète/intervenant)		
Programme d'aide à l'apprentissage	6,6	3,6
Bourse d'études pour les étudiantes et les étudiants sourds poursuivant des études à l'extérieur du pays	2,2	1,6
Total partiel	34,9	36,8
Administration - 15 % des dépenses provinciales totales	20,1	23,7
Dépenses totales	154,2	181,5
Contribution fédérale	76,4	76,4

Perspectives d'avenir

L'Ontario continuera à appuyer les programmes et les initiatives qui aident les personnes handicapées à participer au marché du travail de la province. Nos services sociaux continueront à mettre l'accent sur ce qui permet d'accroître les possibilités pour que toutes les personnes puissent réaliser leur potentiel, peu importe leurs capacités.

Au cours des prochaines années, le gouvernement de l'Ontario continuera la mise en œuvre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* avec de nouvelles normes d'accessibilité, les premières entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Nous continuerons à chercher de nouvelles façons innovatrices de combler les besoins uniques des personnes handicapées qui ont des besoins financiers, qui désirent et qui peuvent travailler.

Nous continuerons à investir dans des programmes innovateurs qui aident les personnes handicapées à participer à la vie de nos collectivités en tant que membres actifs.